

Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 28 février 2020

Question n° 10

Débat sur les orientations budgétaires 2020

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et L 3312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Thierry VINÇON, Président, donne lecture du document présentant la situation financière de la Communauté de communes Cœur de France et les orientations budgétaires pour l'année 2020 (*document ci-joint, transmis avec la synthèse*).

Il propose au Conseil communautaire de débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la tenue de ce débat.



Le Président

Thierry VINÇON

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE 2020

Rapport de Thierry VINÇON

Président

Conseil communautaire du vendredi 28 février 2020

Les obligations légales du DOB

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité avec une vision rétrospective.

La Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a accentué l'information des élus. Cette Loi a intégré au DOB la présentation des engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, la structure et la gestion de la dette.

Enfin, la Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 portant Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 a encore enrichi le débat sur deux points : les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel, tous budgets confondus.

Cette Loi a également confirmé la notion de « *contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique* ». Cette trajectoire de redressement des comptes publics prévoit donc un effort important du secteur public.

La Loi de Finances pour 2020 prévoit :

- ✓ Une stabilisation des dotations et de la péréquation pour les collectivités locales ;
- ✓ La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des foyers fiscaux ; pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue ;
- ✓ Une revalorisation des valeurs locatives de 0,9% ;
- ✓ Des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations envisagés par le gouvernement, mais les premiers effets sur l'imposition foncière ne pourra être constaté qu'à partir de 2026.

Cœur de France en 2019

Le budget est composé du budget principal et de trois budgets annexes. Ils sont détaillés ci-dessous.

Le budget principal

I - Le fonctionnement

La section de fonctionnement s'établit en dépenses 2 759 748 € et en recettes à 3 641 490 € soit un solde positif de 881 742 €.

1 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

La répartition des principaux postes de dépense est la suivante :

charges à caractère général	235 728 €
charges financières	381 226 €
charges de personnel	583 395 €
charges de gestion courante	877 853 €
charges exceptionnelles (subv Balnéor)	389 685 €
versement sur FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)	57 915 €

Les charges de personnel sont toujours payées sur le budget principal puis refacturées aux budgets annexes. C'est pourquoi la somme annoncée ci-dessous comprend l'effectif global de Cœur de France, Office de tourisme compris.

La structure et l'évolution des dépenses de personnel

L'équipe est composée au 1^{er} janvier 2020 :

- ✓ d'une Directrice Générale des Services,
- ✓ d'une assistante de direction,
- ✓ de deux techniciens voirie et assainissement,
- ✓ de trois agents administratifs (RH, finances, contrôle de gestion,...)
- ✓ de deux agents à l'Office de Médiation du Commerce et de l'Artisanat,
- ✓ de trois agents pour l'Office de Tourisme Cœur de France.

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaire. Aucun avantage en nature n'est attribué.

Une mutualisation de service avec la Ville de Saint-Amand-Montrond est instaurée depuis 2010. Elle concerne :

- ✓ un agent chargé des questions de personnel (5h hebdomadaires),
- ✓ une graphiste (2h30 hebdomadaires),
- ✓ une chargée de communication pour l'Office de tourisme (5h hebdomadaires),
- ✓ un assistant informatique et téléphonie (4h hebdomadaires),
- ✓ une équipe chargée de l'élaboration et le suivi du PLUiH et du RLPI,
- ✓ une personne intervenant dans le domaine du service aux entreprises,
- ✓ les équipes techniques de la Ville

Les frais inerrants à cette mutualisation sont compris dans les charges de personnel annoncées ci-dessus.

L'évolution des dépenses de personnel

Années	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Montants	388 694 €	419 051 €	525 055 €	523 714 €	583 395 €	588 000 €

La structure et la gestion de la dette du budget principal

L'encours de la dette début 2020 est de 11 954 854 €.

L'annuité 2020 sera de 1 543 415 €.

Deux emprunts d'un montant total de 3 000 000 € contractés au cours de l'année 2018, se sont concrétisés en 2019. Par ailleurs, le transfert de Balnéor a entraîné le transfert des emprunts restant à courir pour un encours total de 3 916 667 € à compter du 14 mars 2019.

L'évolution de la dette

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû au 1er janvier (14 mars pour 2019)	7 060 885	13 104 020	11 954 854	10 784 392	9 704 782
Annuités					
Capital	841 700	1 149 166	1 170 642	1 079 610	996 141
Intérêts	233 029	381 226	372 953	338 719	300 848
Capital restant dû au 31 décembre	6 219 185	11 954 854	10 784 392	9 704 782	8 708 641

Les taux d'intérêt des emprunts varient de 0,75 % à 5,04 %. Le taux moyen est de 3,77 %.

La structure de la dette est constituée de 92 % d'emprunts à taux fixe, de 5 % à taux variable simple et à 3 % de taux variable complexe (fin en 2024).

La périodicité de remboursement est annuelle pour 13 emprunts, trimestrielle pour 18 emprunts et 2 sont semestrielles.

Sans nouveaux emprunts, le remboursement intégral de la dette interviendra dans 19 ans.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles se répartissent principalement ainsi :

la fiscalité directe locale	2 823 096 €
les dotations de compensation	115 058 €
la dotation d'intercommunalité	125 469 €

le fonds national de garantie de ressources	35 998 €
le fonds de péréquation (FPIC)	82 720 €
les remboursements des budgets annexes	256 336 €
loyers (Atelier Montdor + Berry Deuch)	76 893 €
la Redevance d'Occupation du Domaine Public (Balnéor)	21 840 €
FC-TVA sur dépenses entretien de voirie	1 858 €

Les produits de la fiscalité

Le produit de la fiscalité directe s'est élevé à 2 823 096 €, soit une recette en augmentation par rapport à l'année 2018 de 138 450 €, sans augmentation des taux.

L'augmentation de la valeur des bases n'explique qu'en partie cette augmentation.

Pour l'année 2019 la suppression d'une partie de la TH a été compensée par l'État. Un suivi précis de cette compensation sera fait dans les années à venir, pour évaluer l'impact du dispositif sur les finances de Cœur de France.

La dotation globale d'intercommunalité

En 2018, la dotation d'intercommunalité s'est élevée à 125 469 €, contre 115 021 € en 2018. Cela représente une augmentation de 10 448 €.

Élargissement du FCTVA à des dépenses de fonctionnement

La loi de finances de 2016 (articles 34 et 35) avait élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016.

Pour 2019, le FCTVA sur les opérations inscrites en section de fonctionnement, s'est élevé à 1 858 €.

II - L'investissement

En 2019, la section d'investissement s'est établie à 4 982 081 € en dépenses et à 7 591 475 € (dont 3 M€ d'emprunt) en recettes, soit un solde positif de 2 309 394 €.

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les opérations transversales majeures ont été :

- ✓ le déploiement de la fibre optique,
- ✓ les travaux d'aménagement de la Passerelle - atelier des réussites,
- ✓ l'élaboration des PLUiH et RLPi,
- ✓ les études réalisées par les chambres consulaires.

Les opérations les plus importantes réalisées dans les communes ont été les suivantes :

- ✓ aménagement de la route de Lignièrès à Orval,
- ✓ aménagement de la rue Guillon à Saint-Amand-Montrond,
- ✓ travaux d'éclairage public Route des Cassons à Nozières,
- ✓ versement de fonds de concours aux communes pour un montant global de 12 352 €.

Les dépenses de travaux se sont élevées à 3 822 365 €.

2 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces opérations ont reçu, en 2019, 838 833 € de fonds de concours et 759 533 € de subventions provenant de l'Etat (DETR et DSIL), de la Région et du Département.

Le FCTVA, remboursé sur l'année même de l'investissement, s'est élevé à 409 237 €.

3 - LES RESTES A REALISER

Le montant des opérations d'investissement lancées ou poursuivies dans le courant de l'année 2019, et qui n'a pas fait l'objet de mandatement, s'élève à 246 144 € en dépenses et à 231 688 € en recettes, soit un besoin de financement en investissement au titre du BP 2020 de 14 456 €.

4 - LES OPERATIONS PLURIANNUELLES

Comme en 2018, des opérations pluriannuelles ont fait l'objet d'inscription sous la forme d'Autorisations de Programme ou d'Engagement (AP/AE) et de Crédits de Paiement (CP) en 2019. Cette gestion permet d'engager des opérations lourdes, pluriannuelles et de prévoir les crédits de paiements sur le temps de réalisation du projet et non plus pour au démarrage de l'opération.

Les opérations suivantes font actuellement l'objet d'une inscription en AP-AE / CP :

- ✓ aménagement de La Passerelle – atelier des réussites.
- ✓ maîtrise d'œuvre, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public route de Lignièrès à Orval ;
- ✓ maîtrise d'œuvre, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public rue Guillon à Saint-Amand-Montrond ;
- ✓ élaboration du PLUi-H ;
- ✓ maison de santé pluridisciplinaire ;

Il sera nécessaire d'inscrire, au titre du BP 2020, les crédits prévus pour ces opérations au titre de cette année, tant en dépenses qu'en recettes.

Les budgets annexes

Assainissement

Pour rappel ce budget annexe comporte le service public d'assainissement collectif et le service public d'assainissement non collectif depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le montant total des dépenses de fonctionnement et d'investissement d'assainissement pour 2019 s'est élevé à 933 563 € et les recettes à 1 297 704 €.

Le résultat cumulé est de 1 108 312 €.

1 - Les dépenses et les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement s'établit à 533 210 € en dépenses et à 776 505 € en recettes, soit un solde positif cumulé de 243 295 €.

1 – Les principales recettes alimentant cette section proviennent de la surtaxe d'assainissement et des branchements des particuliers au réseau d'eaux usées.

La surtaxe assainissement a rapporté 599 504 €. Cette recette est en baisse par rapport à l'année précédente, la télérelève des compteurs permettant de détecter les fuites d'eau plus facilement.

La taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif (PFAC) s'est élevée à 76 550 €. Elle est en hausse par rapport à l'année précédente. En effet, une campagne de régularisation a été lancée sur la commune de Coust, car peu de foyers s'étaient raccordés après la mise en place du nouveau système d'assainissement en 2014.

2 - Les dépenses concernent principalement la répercussion des frais de personnel et de gestion courante du budget principal et les intérêts de la dette, auxquels s'ajoutent les opérations d'ordre.

3 - La structure et la gestion de la dette du budget annexe « assainissement »

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû au 1er janvier	1 160 573	967 442	805 316	645 110	524 400
Annuités					
Capital	193 131	162 127	160 205	120 710	119 300
Intérêts	46 069	38 386	31 248	24 400	19 634
Capital restant dû au 31 décembre	967 442	805 316	645 110	524 400	405 100

Les taux d'intérêt des emprunts varient de 1,03 % à 5,04 %. Le taux moyen est de 4,02 %. La structure de la dette est constituée à 100 % d'emprunts à taux fixe. La périodicité de remboursement est annuelle pour 10 emprunts, trimestrielle pour 13 emprunts.

Sans nouveaux emprunts, le remboursement intégral de la dette interviendra dans 16 ans.

II - Les dépenses et les recettes d'investissement

En 2019, le montant des dépenses d'investissement a été de 368 065 € et celui des recettes à 262 135 €.

1 - Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- ✓ recherche de micropolluants à la STEP de Saint-Amand-Montrond ;
- ✓ études et acquisition de la parcelle pour la réalisation de la nouvelle STEP à Meillant ;
- ✓ changement du portail et de la clôture à la STEP de Charenton.

2 - Les restes à réaliser

Le montant des opérations d'investissement lancées ou poursuivies dans le courant de l'année 2019, et qui n'a pas fait l'objet de mandatement, s'élève à 27 342 € en dépenses et à 19 034 € en recettes, soit un besoin de financement en investissement au titre du BP 2020 de 8 307 €.

3 - Les opérations pluriannuelles

Une opération pluriannuelle a fait l'objet d'inscription sous la forme d'Autorisations de Programme ou d'Engagement (AP/AE) et de Crédits de Paiement (CP) en 2019. Il s'agit de la création de la nouvelle STEP de Meillant.

Aire d'accueil des gens du voyage

Les dépenses se sont élevées à 84 941 €. Une subvention d'équilibre versée depuis le budget principal à hauteur de 242 838 € a permis de contenir le déficit cumulé de ce budget à hauteur de 149 785 €.

Pour rappel, l'aire d'accueil des gens du voyage a été fermée le lundi 10 août 2015, pour des raisons de sécurité, suite aux dégradations du site par les résidents. En effet, sanitaires, local technique, local du gardien, bornes électriques et branchements d'eau ont été vandalisés et étaient devenus hors d'usage et dangereux.

A ce jour, aucune solution n'a été trouvée avec les Maires des communes membres pour le lieu d'implantation d'une nouvelle aire, aucune commune n'étant disposée à accueillir cette aire sur son territoire. En attendant qu'une solution pérenne soit trouvée, les gens du voyage sont installés principalement au Pré de Billeron sur la commune de Saint-Amand-Montrond. Cœur de France paie les dépenses de fluides et d'ordures ménagères.

Tourisme

L'office intercommunal du tourisme emploie au 1^{er} janvier 2020, 3 agents. Des saisonniers viennent renforcer l'équipe pendant la saison estivale. En 2020, une personne supplémentaire rejoindra l'équipe, revenant ainsi à l'effectif de janvier 2019.

I - Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les recettes se sont élevées à 208 229 € dont 176 201 € de subvention d'équilibre du budget principal, le solde résultant de vente de produits et de services.

La taxe de séjour qui sera collectée à compter du 1^{er} janvier 2020, devrait permettre de réduire le déficit de fonctionnement de ce budget annexe, et permettre ainsi d'apporter un meilleur service aux touristes.

Les dépenses sont principalement constituées des traitements des agents et du paiement des loyers.

II – Les dépenses et les recettes d'investissement

En 2019, la section d'investissement s'est établie à 6 527 € en dépenses et à 23 998 € en recettes.

Un triporteur a été acheté pour aller au devant des touristes, notamment à Virlay et sur le canal de Berry. Les recettes de cette section correspondent à des subventions qui portent sur les opérations réalisées en 2018 et en 2019.

Orientations pour l'exercice 2020

Je vous propose de bâtir notre budget autour des axes suivants :

1 - L'aménagement du territoire : économie et tourisme

- Finaliser les travaux d'aménagement de la Passerelle – atelier des réussites, qui comprendra le centre de formation, l'espace de co-working, le laboratoire de recherche type Fab Lab, la vitrine des savoir-faire
- démarrer les travaux de réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire Cœur de France
- continuer les projets d'aménagement des ZAE intercommunales pour mieux répondre aux besoins des entreprises
- mettre en œuvre la montée en débit et le très haut débit
- poursuivre et développer le programme d'actions en faveur du soutien aux entreprises artisanales, commerciales et industrielles en lien avec les différents partenaires
- achever les travaux du PLUiH et du RLPi
- développer le rayonnement touristique du territoire, en poursuivant nos participations aux différents salons, en finalisant la procédure de mutualisation des offices du tourisme du sud du département et en améliorant notre offre commerciale à destination des touristes
- finaliser avec chacun des Maires la mise en place des boucles communales pour compléter le Chemin de Meillant à Tronçais :

2 - Les travaux de voirie/réseaux

- Poursuivre les réfections des voiries d'intérêt communautaire et travailler sur le passage au « tout LED » sur l'ensemble du territoire communautaire.

3 - L'assainissement autonome et l'assainissement collectif

L'assainissement autonome

- poursuivre les diagnostics sur les communes de Cœur de France

L'assainissement collectif

- mener à bien le projet de construction de la nouvelle STEP de Meillant
- trouver un compromis avec les différents partenaires, et notamment l'Agence de l'eau Loire Bretagne, sur le sujet de l'assainissement dans les communes de Bruère-Allichamps et La Celle
- poursuivre les contrôles de conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement

- poursuivre le dossier des rejets industriels dans le réseau collectif, en établissant des conventions avec les industriels concernés.

4 - Les finances

- contenir les dépenses de fonctionnement et améliorer les recettes, dans chacun des budgets, pour maintenir notre capacité d'investissement, au profit du territoire et de ses habitants.